

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

VILLE DE MONTMORILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

-=000000=-

L'an deux mil dix-sept, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

Présents : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD, 2^{ème} Adjoint, M. Jean BLANCHARD, 3^{ème} Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5^{ème} Adjoint, Mme Françoise GAYOT, 8^{ème} Adjoint, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, M. Patrick MAYAUD, Mme Florence ROUSEYROL, Mme Christelle ABREU, Mme Isabelle ROCHEREAU, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Reine-Marie WASZAK, Mme Chantal DURAND, M. Christophe MARTIN, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

Absent – Excusé :

Absents - Non excusés :

Pouvoirs : Mme Marie-Thérèse DALLAY, 4^{ème} Adjoint (représentée par Mme Mireille DEMOIS-NALLET), Mme Nathalie GONON-MERCIER 6^{ème} Adjoint (représentée par Mme Marie-Catherine BURBAUD), M. Richard DARDILLAC, 7^{ème} Adjoint (représenté par M. Yves BOULOUX), Mme Jeannine NOËL (représentée par Mme Elisabeth COURAULT), M. Jean-Luc SOUCHAUD (représenté par M. Bernard GUILLON), M. Guy GEVAUDAN (représenté par Mme Reine-Marie WASZAK), M. Jean-Marc FERLEY (représenté par M. Joël LABRACHERIE).

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Amélie HELMER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 41

Date de convocation :	04.12.2017	Bulletins litigieux.....	/
Nombre de membres en exercice.....	29	Suffrages exprimés	29
Nombre de membres présents.....	22	Pour l'adoption	29
Nombre de membres ayant donné procuration.....	7	Contre l'adoption.....	/
Nombre de votants.....	29	Abstentions.....	/

OBJET : Budget annexe SPANC - Tarif 2018

Vu la délibération du 20 décembre 2016 fixant le tarif pour l'année 2017 ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du contrôle pour l'année 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission "**Finances**" en date du 11 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- fixe le tarif du contrôle à 40,00 euros TTC.

Le Maire,
Yves BOULOUX

